



RENSEIGNEMENTS SUR LA COPIE AVEC LICENCE POUR ENTREPRISES

Cette entreprise a signé une entente de licence Access pour entreprises qui vous procure l'autorisation de copier des extraits de millions de livres, revues, magazines et journaux publiés dans le monde.

Votre licence d'Access Copyright vous donne l'autorisation préalable de faire ce qui suit :

- Imprimer, télécharger, afficher sur l'intranet de votre entreprise et distribuer des extraits de documents protégés par le droit d'auteur à des utilisateurs dans votre organisation (dont les entrepreneurs ou d'autres couverts par votre licence).
- Photocopier et télécopier des extraits d'un vaste répertoire d'œuvre.
- Échanger des copies avec d'autres organisations dotées d'une licence semblable (autres détails disponibles auprès d'Access Copyright).

Votre licence d'Access Copyright vous accorde des taux privilégiés pour :

- Distribuer à l'externe des réimpressions ou des impressions en ligne à des personnes ou des organisations non licenciées.

Renseignements généraux sur la copie :

Vous pouvez copier jusqu'à 10 % d'une œuvre publiée ou ce qui suit, selon le plus élevé :

- un article ou une page en entier d'un journal;
- un article en entier tiré d'un périodique (notamment les travaux d'un congrès) qui contient d'autres œuvres publiées;
- la totalité d'un rapport sur un cas juridique tiré d'un périodique ou d'un recueil contenant d'autres rapports; ou
- la totalité d'un chapitre ne représentant pas plus de vingt pour cent (20 %) d'un livre.

Qu'est-ce qui est couvert par notre licence?

Nous couvrons des millions de publications dans tous les domaines provenant de trente pays, notamment les revues savantes les plus importantes en matière de commerce, de soins de santé, de science et d'ingénierie, les actes de colloques et les normes.

Il suffit de chercher le titre dans <http://discovery.accesscopyright.ca>

Pour des renseignements complémentaires au sujet de votre licence, veuillez communiquer avec nous à info@accesscopyright.ca ou au **416-868-1620**.